

C'est le Saint-Esprit lui-même qui établit cette union mystérieuse de l'âme avec Dieu dans le Sacrement de baptême, en la purifiant de tout péché, et en l'unissant à Dieu par le don de la foi surnaturelle et celui de la grâce sanctifiante. Tant que cette union de l'âme avec Dieu subsiste, nous avons la vie surnaturelle, mais si l'âme se sépare de Dieu par le péché, cette séparation constitue la mort surnaturelle ; et si elle va jusqu'à la perte de la foi, jusqu'à l'infidélité et à l'apostasie, le sort de l'âme est plus terrible encore. Dans ces conditions, en effet, pour qu'une âme revienne à la vie surnaturelle, il faut que Dieu dévie des lois ordinaires de la grâce, et le retour d'une âme à la vie surnaturelle, après qu'elle a perdu complètement la foi, est un miracle encore plus grand que la résurrection d'un mort.

C'est dans ce sens qu'il faut entendre les paroles du Sauveur quand il dit que " le péché contre " le St-Esprit ne sera point remis, ni dans ce monde, " ni dans l'autre," (Math. c. 12, v. 32). et ces " autres paroles de l'Apôtre S. Paul, quand il dit " qu'il est impossible que ceux qui ont été une " fois éclairés des lumières de la Foi, qui " ont goûté le don du Ciel, qui ont été faits " participants de l'Esprit-Saint, etc, et qui après " cela sont tombés, il est impossible qu'ils soient " renouvelés par la pénitence." (Heb. c. 6 v. 4-6).